

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

●●●●

**AFFAIRES GENERALES**

**Autorisation de signature d'une convention de passage d'une canalisation d'eaux pluviales en terrain privé aux Theyres**

Le vingt-et-un mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, **Maire**.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Eric BOLIN, Guy REYNIER, Agnès RAYMOND, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Marine LAPEYRE, Michel OLIVIER et Gwenaëlle DUMAS.

Absent excusé ayant donné pouvoir Sandrine GALOPIN pouvoir donné à Christophe DELMAS, Jérôme HEREIL pouvoir donné à Cécile LOURADOUR, Céline AUMONT pouvoir donné à Bernard CHARBONNEL, Romain TREILLE pouvoir donné à Marie-Aurore LACOTTE et Jean-Baptiste BOSREDON pouvoir donné à Chantal BREUIL.

<b>Membres</b>	<b>19</b>	<b>Présents</b>	<b>14</b>	<b>Représentés</b>	<b>5</b>
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------

Monsieur Christophe DELMAS a été nommé secrétaire de séance.

**Date de la convocation** : 13 mai 2026.

Dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales aux Theyres, il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour l'autorisation de passage d'une canalisation d'eaux pluviales en terrain privé de Monsieur SAGOT Jean-Jacques et Madame SAGOT Annie ; il existait déjà une canalisation sur la parcelle ZP 81, celle-ci va être remplacée par une nouvelle. Monsieur et Madame SAGOT ayant donné leur accord de principe, il convient de signer une convention stipulant les obligations pour les deux parties.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

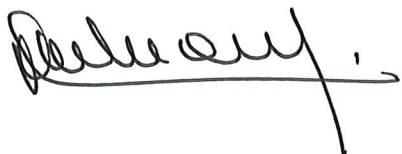
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec les propriétaires de la parcelle ZP 81 pour l'autorisation de passage d'une canalisation d'eaux pluviales en terrain privé ;
- A signer tout acte amiable en la forme administrative et tout document à intervenir dans le cadre des mesures de publicité foncière.

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

**Le Maire,  
Bernard CONTINSOUZAS**




**Le secrétaire,  
Christophe DELMAS**